L'HUMANITÉ . MERCREDI 23 MARS 2011







Enquête santé publique

À Vitry-en-Charollais, l'entreprise. responsable d'une hécatombe d'ouvriers pendant des décennies, compte ouvrir une décharge de déchets amiantés sur les lieux mêmes de l'empoisonnement. Victimes d'hier et d'aujourd'hui se mobilisent, pendant que les autorités publiques regardent ailleurs...



Soutenus par la population, les salariés d'Eternit sont en grève depuis cinq semaines contre l'implantation d'une décharge de produits amiantés.

AMIANIE Double peine chez Eternit

Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), envoyé spécial.

e sont des ombres muettes à l'arrière-plan, près de la cahute à l'entrée de l'usine. Un directeur adjoint, un cadre et un huissier – des personnages tout à fait secondaires. Vendredi dernier, au cœur du rassemblement de soutien aux grévistes d'Eternit et contre le projet de décharge de déchets amiantés à Vitry-en-Charollais (Saône-et-Loire), madame veuve Lacroix Renée n'y peut rien, son regard se porte derrière, irrémédiablement aimanté par ceux-là. Elle ne les toise pas, elle guette l'arrivée d'une autre figurante, la directrice de l'« audit social », cette femme qui, il y a deux ou trois semaines, a versé du venin sur son chagrin. Une phrase, rien qu'une, innocente indécence de la scansion, qui tourne en boucle dans sa tête depuis: « Mais qu'on fasse l'enfouissement d'amiante ici ou ailleurs, pour les morts, ça sera la même chose! » Renée l'attend, elle. « Je l'entends encore me parler, souffle l'épouse d'une des 106 victimes de l'amiante reconnues officiellement dans les environs L'ai

apporté quelques photos de mon mari lors des derniers mois de sa vie, je les ai laissées dans ma voiture au cas où... » Il avait cinquante-huit ans quand il a été emporté par un cancer foudroyant provoqué par les poussières. « J'ai appris sa maladie en décembre 2003, le médecin m'a averti qu'il était foutu, je n'ai rien dit à personne pendant les fêtes, il fallait faire bonne figure. Il est mort le 28 janvier 2005. Mon fils qui travaille chez Eternit me dit toujours que, quand il arrive à l'usine, il redoute de finir comme son papa. »

Exploitée pendant des décennies pour les plus grands profits des industriels – Eternit au premier rang –, l'amiante, dont l'utilisation est interdite en France depuis le 1er janvier 1997, retournera dans le sol à l'endroit même où elle-a empoisonné – de multiples condamnations pour faute inexcusable ont été prononcées - des centaines de personnes. C'est la nature qui revient au galop, doublée de la légendaire ironie de l'histoire – comme c'est piquant. Dans les champs autour de l'usine, non loin du canal et de la Bourbince, les succulentes vaches charolaises, ayant arraché de haute lutte en septembre 2010 leur appellation d'origine contrôlée (AOC), n'ont rien à craindre. Les morts ne se posent plus de questions, et les vivants, eux, ont des emplois à sauver, des patrimoines immobiliers à préserver. de la débrouille individuelle à inventer pour espérer s'en sortir. On oublie, tout est en ordre, on efface, ça change quoi, on gomme: Eternit s'appelle Etex et l'usine est devenue Ciments Renforcés Industrie (CRI). Pas d'autres panneaux à l'horizon: amiante silence! Et quand les grévistes, engagés depuis la mi-février dans des débrayages de quelques heures par jour qui paralysent totalement la production, en lutte pour des augmentations salariales mais aussi contre le licenciement du secrétaire du CHSCT, trop tatillon sur la protection des salariés, et contre le projet de stockage de déchets amiantés juste à côté de leur usine, fixent une banderole « Ici, c'est Eternit et c'est pollué », une petite main invisible du marché griffonne avec un sens unique de la facétie: « pollué... par la CGT! ».

Les voilà, les empêcheurs d'amianter tranquille, ceux qui refusent de fermer les yeux quand leur santé est en jeu, de détourner le regard quand de nouveaux crachats pleuvent sur les tombes! Ce jeudi, dans leur local, à l'extérieur de l'usine qui emploie aujourd'hui 120 personnes (contre dix fois plus, jadis), juste derrière la pièce pour les motos fermée depuis qu'une plaque suspecte est tombée du plafond, c'est le temps qu'ils tuent, à coups de belottes. « Faire revenir des déchets amiantés ici, c'est vraiment remuer la merde, lâche Frédéric Bois, délégué syndical central

On a tous un grandpere, un pere, un once, un voisin qui est mort de l'amante.» Frédéric Bois Délégué syndical central CGT

CGT. On a l'impression d'assister au retour de l'épée de Damoclès au-dessus de nos têtes. On-ne peut pas nous dire à nous que l'amiante, ce n'est pas dangereux... » Arrivés à l'usine, dans leur écrasante majorité, lors d'une grande vague d'embauches après la tempête de 1999, les ouvriers de Vitry-en-Charollais n'ont pourtant jamais travaillé

l'amiante, mais leurs arbres généalogiques ont été sévèrement élagués. « On a tous un grand-père, un père, un oncle, un voisin qui en est mort, poursuit le syndicaliste de trente-deux ans. Forcément, on connaît les histoires: celles de ces gamins de quataorze ans arrivant à l'usine et balançant la poussière blanche dans une soufflerie pour que leurs copains en soient recouverts; celles des péniches sur lesquelles l'amiante arrivait en vrac avant d'être transbordées dans des sacs de jute qui servaient aussi à stocker les patates...»

Défauts dans les masques ou les combinaisons, exposition des sous-traitants aux poussières toxiques... Depuis qu'en 2005, ils ont pris les rênes du syndicat largement majoritaire, les jeunes ont vite appris. Secrétaire CGT du CHSCT menacé de licenciement, Olivier Melot garde sous le coude les prélèvements réalisés dans l'usine et analysés par un laboratoire suisse attestant la présence résiduelle d'amiante bleue – la plus dangereuse de toutes qui n'est plus utilisée par les industriels depuis 1983 – et d'amiante blanche. Depuis plusieurs années, la direction tente de balayer ces gêneurs: pressions, sanctions,



⟨⟨ Pour finir, parodions le fabuliste: ils ne mourront pas tous, mais tous seront frappés. ⟩⟩ Docteur René Badin, médecin du travail à Paray-le-Monial, dans un courrier adressé à un confrère, le 5 mars 1980.

106 C'est le nombre de décès reconnus officiellement comme liés à l'amiante dans l'usine Eternit.



Au centre : Olivier Melot, secrétaire CGT du CHSCT, dérange. Il est menacé de licenciement. A droite : Les Charolais protégées par une appellation d'origine contrôlée n'auraient-elles rien à craindre de déchets stockés à quelques dizaine de mètres d'

harcèlement, etc. Et ce n'est pas la moindre manœuvre, en avril 2010, l'unité a été scindée en trois entités distinctes: CRI pour la production, une filiale pour la vente des produits et une autre pour le patrimoine (ECCF). À l'extérieur du local syndical, Olivier Melot pointe les alvéoles un peu plus haut: « C'est la décharge, mais on n'a pas le droit de s'en occuper parce que, nous, on est chez CRI, n'est-ce pas? Et chez ECCF, censé s'en charger, il n'y a pas de CHSCT, c'est plus commode... C'est tout Eternit, ça! Sur le papier, ils sont toujours nickel, mais ça suffit, ce n'est pas comme si on travaillait dans une boîte comme les autres par rapport à l'amiante, Eternit, c'est l'origine du scandale, on a le droit de demander des comptes! »

Autour de Paray-le-Monial, la grosse bourgade voisine d'Eternit, mieux connue comme cité du Sacré-Cœur de Jésus, le refoulé ne remonte pas aisément. Cela s'explique : dans les remblais et les talus, l'amiante est enterrée dans tous les coins, mais chut! Devant l'école maternelle du quartier de Bellevue, par exemple, à cinq kilomètres de l'usine, deux terrains de jeux, clôturés depuis 2003 par de hauts grillages sur ordre de la préfecture, ont longtemps été utilisés comme décharges à ciel ouvert par Eternit. Mais les habitants sont inébranlables. « Je ne savais pas qu'il y avait de l'amiante ici, je n'ai jamais prêté attention à ça », répond une passante. Au Comité amiante prévenir et réparer (Caper), l'association locale des victimes, on connaît trop bien ce déni enkysté dans le territoire. « Le tocsin sonne régulièrement pour les morts, mais les habitants et, plus encore, les élus locaux font semblant de rien, déplore Jean-François Borde, président de l'association et ex-syndicaliste

CGT d'Eternit. Dans les cimetières, c'est rare pourtant de ne pas trouver une famille qui a perdu un être cher à cause de ce poison. »

Symbole de l'omission à double détente et de l'hommage à contreemploi institutionnalisés: le Caper demande depuis des années que Jean-Marc Nesme, député-maire UMP de Paray, membre du groupe d'études sur l'amiante de l'Assemblée nationale, qui ne trouve rien à redire à l'installation d'une décharge de déchets amiantés (lire notre encadré), permette l'érection d'une stèle à la mémoire des victimes et change le nom de la rue commémorant le souvenir de Joseph Cuvelier, le fondateur d'Eternit. Alors que Joseph Cuvelier fils est mis en examen pour « homicides involontaires » dans une instruction judiciaire ouverte sur l'hécatombe causée par l'amiante, le Caper propose de la rebaptiser rue Denis-Auribault, un inspecteur du travail qui, dès 1906, alerta sur la mortalité des ouvriers exposés à l'amiante. « Pour ce qui est de la rue Joseph-Cuvelier, nous attendons l'issue des procédures judiciaires en cours contre la famille qu'une commune n'a pas à condamner », rétorque Jean-Marc Nesme dans un courrier. Et au sujet de la stèle, le compatissant député-maire UMP propose de l'installer dans la zone industrielle de la Barberèche, « un espace tout à fait symbolique », argumente l'édile. « En fait, c'est un endroit où il n'y a quasiment rien, qui sert de parking la nuit pour une centaine de routiers, fulmine Jean-François Borde. Notre stèle leur servirait de pissotière! »

Évidemment, au Caper comme à l'usine, ces jours-ci, la priorité, c'est cette décharge qui tanne les plaies encore à vif. Président de la mutuelle des salariés Eternit, Daniel Gran-

ger, licencié en 1992, raisonne à voix haute: « De notre côté, il y a eu une transmission par la force des choses, mais chez les cadres et les dirigeants, non. Les anciens dirigeants, je ne sais pas s'ils ont honte, mais ils ont peur de nous. Les nouveaux, ils ne sont pas d'ici... » Jacqueline Papillon n'y tient plus: « Merdechien, Daniel, ils savent! Même les plus jeunes! Ils connaissent l'histoire d'Eternit. C'est la dissimulation qui continue, ils n'ont aucune morale, c'est tout. » Elle articule ensuite: « Nous sommes le 17 mars, il y a vingt-cinq ans jour pour jour, mon

« C'est la dissimulation qui continue, ils n'ont aucune morale, c'est tout.»

JACQUELINE PAPILLON

VEUVE DE MAURICE, ÉLECTRICIEN CHEZ ETERNIT MORT EN 1986.

mari apprenait qu'il avait un cancer; le 5 juin, il décédait. Et je me rappelle de l'infirmière me disant: "Vous en faites une histoire pour une tache au poumon!". Maurice avait quarantesept ans. Il était rentré à seize ans chez Eternit comme électricien. Il est mort en 1986 et la maladie professionnelle n'a été reconnue qu'en 2001. J'avais quarante ans, moi, j'étais seule avec mes trois enfants. Pendant des années, il n'y avait pas l'association, j'ai été montrée du doigt. Un jour, on m'a dit: "Mais tu nous emmerdes avec tes histoires d'amiante, c'est fini." Qu'est-ce qui est fini, sinon la vie de milliers de gens? Et après, tu reçois le prix que la justice a fixé: 100 000 euros, la vie d'un homme, je trouve que ce n'est pas beaucoup. »

Retour devant l'usine, vendredi matin. Un peu avant le rassemblement ouvert à la population, les grévistes jouent à la pétanque. À la veille du premier tour des cantonales, les socialistes et les écologistes sont là; les communistes du Front de gauche aussi, comme toujours! Henri Degrange, ouvrier chez Eternit de 1956 à 1993, déploie la banderole du Caper. Pendant dix-sept ans, son épouse, morte d'un mésothéliome en 2000, a nettoyé ses bleus de travail, avant qu'en 1977, l'entreprise décide de les faire laver dans une blanchisserie adaptée: « Vous ne pensez pas que ça veut dire qu'ils savaient? » Il y aussi Mauricette, Claire, Nadine et Barbara Michaud, trois générations de femmes autour d'un disparu, Robert Claire, décédé à quarante-deux ans, un mari, un père et un grand-père: « A son âge, il nous a été volé dans des souffrances atroces, et tout ça pour enrichir une dizaine de personnes. » Père du syndicaliste menacé de licenciement, Robert Melot dénonce: « C'est ignoble, laisser ouvrir cette décharge, c'est mettre l'usine de Vitry-en-Charollais en péril! »

Habitant de Saint-Léger-lès-Paray où il est conseiller municipal, Raphaël

Bouchot est là, également. En tant que riverain, ce cadre de santé à la retraite a déposé un recours au tribunal administratif contre le projet de décharge qui a, pense-t-il, de bonnes chances d'aboutir. « Au conseil municipal, on avait décidé de surseoir sans donner d'avis, mais le préfet a pris ça pour une approbation, racontet-il. On ne peut pas faire comme si de rien n'était. Mon voisin est mort de l'amiante. Et quand je travaillais à l'hôpital, j'ai vu comme les autres arriver les cohortes de malades. On sait que c'est une poussière très volatile, on la respire et on chope son petit tatouage! Il faut donner l'information de manière transparente et débattre publiquement... » De l'autre côté de l'usine, la célèbre viande bovine continue de brouter, à quelques mètres des fameuses alvéoles. Insouciance du règne animal, impunité de l'ordre économique, impéritie du régime politique: il est une appellation d'origine contrôlée qui, elle, au moins, ne risque pas de disparaître du paysage, celle du mépris. Un mépris AOC pour les morts et les vivants.

THOMAS LEMAHIEU

DES AUTORITÉS PEU REGARDANTES

Député maire UMP de Paray-le-Monial et membre du groupe d'études sur l'amiante de l'Assemblée nationale, Jean-Marc Nesme ne voit pas le problème. « Il n'y a aucune raison de ne pas faire confiance aux services de l'État et à monsieur le préfet », écrit-il dans un courrier que l'Humanité s'est procuré. La préfecture à autorisé en catimini, le 20 décembre dernier, l'exploitation d'une décharge pour des « déchets inertes, c'est-à-dire que les fibres d'amiante sont contenues dans un support inerte qui n'a pas perdu son intégrité », ce qui permet de considérer qu'il n'y a pas de modification « substantielle » par rapport au stockage actuel de boues de station d'épuration, pourtant non amiantées... Dans ses communiqués, ECCF, la filiale d'Eternit avertit qu'elle demandera une certification « qualité, sécurité et environnement ». Toujours pas rassurés, les opposants à la décharge attendent désormais le résultat du recours pour imposer un débat public.

